



## Séance extraordinaire du 10 décembre 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 10 décembre 2018 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2019
6. Période de question(s)
7. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Solanges Thibault, Patricia Dubois, Messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19:00 heures.

**NO-18-200**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

